

## Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 1er octobre 2009, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Dianne Duchesne, Denise Dubois, Rock Morin, et Daniel Paquette. Était également présent le directeur général, M. Denis Bédard.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2009-10-155

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer :
  - Liste au montant de 262 548,19 \$;
4. Période de questions;
5. Dépôt des états financiers au 31 août 2009;
6. Sylviculture Lavérendrye inc. – Christian Léveillé;
  - a) Récolte de bois;
  - b) Coupe de bois – lots 46 et 47 rang 4;
7. Demande de partenariat – Place aux jeunes 2009-2010;
8. Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Guy Hélie;
9. Avis de motion pour règlements de taxes 2010 :
  - a) Les taxes foncières selon régime à taux variés;
  - b) Le tarif des ordures;
  - c) Le tarif pour l'utilisation de l'eau;
  - d) Le tarif de déneigement;
  - e) Le tarif fixe;
  - f) Le tarif pour l'assainissement des eaux usées;
  - g) La taxe d'affaires (valeur locative);
  - h) Le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles;
  - i) Le mode de paiement des taxes 2009;
10. Jardin communautaire;
11. Questions diverses;
12. Rapport des comités;
13. Période de questions;
14. Information du directeur général;
15. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 5, 12 et 14 n'ont été que discutés, aucune décision ne s'y rattache.

2009-10-156

3. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 262 548,19 \$.

Adoptée à l'unanimité.

4. **Période de questions**

Monsieur Gilles d'Astous est venu expliquer les raisons pour lesquelles les citoyens de son quartier ne souhaitent pas avoir la résidence à assistance continue près de leur propriété. Il a remis une pétition au maire en ce sens.

5. **Dépôt des états financiers au 31 août 2009**

Le secrétaire-trésorier dépose un état financier comparatif au 31 août 2009, tel que prévu à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

6. **Sylviculture Lavérendrye inc.**

2009-10-157

a) **RÉCOLTE DE BOIS**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise de récolter les volumes des années 2008-2009 et 2009-2010 durant l'hiver 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité.

2009-10-158

b) **COUPE DE BOIS SUR LES LOTS 46 ET 47 DU RANG 4**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic fasse une demande de contingence auprès du Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue pour la coupe de bois sur les lots épars numéros 46 et 47, rang 4 canton Royal-Roussillon.

Adoptée à l'unanimité.

2009-10-159

7. **PLACE AUX JEUNES**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic verse une subvention de 300 \$ à l'activité Place aux Jeunes.

Adoptée à l'unanimité.

2009-10-160

8. **DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR JEAN-GUY HÉLIE**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication dans le journal Le Citoyen, édition du 16 septembre 2009, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 1432, Route 111 Ouest, propriété de monsieur Jean-Guy Hélie;

Considérant que ce projet ne causera aucun préjudice au voisinage;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande conditionnellement :

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jean-Guy Hélie sur la propriété du 1432, Route 111 Ouest, Macamic, soit acceptée avec les recommandations suivantes :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché en tôle galvanisée dont la superficie totale sera de 718,64 pieds carrés supérieure à la norme ainsi que permettre la hauteur totale de 2,91 pieds supérieure à la norme tel que décrit au tableau 2 du règlement No 07-080 de la Ville de Macamic.
- Que cette autorisation est conditionnelle à ce que monsieur Jean-Guy Hélie s'engage à rester dans les 5000 mètres carrés tel qu'exigé par la CPTAQ et que les décombres et autres nuisances sur son terrain, dont les carcasses de voitures soient enlevées avant toute émission de permis pour la construction de ce bâtiment secondaire.

Adoptée à l'unanimité.

9. **Avis de motion pour règlements de taxes 2010**

2009-10-161

a) **LES TAXES FONCIÈRES SELON LE RÉGIME À TAUX VARIÉS**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Rock Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant les taux de taxes foncières 2010 selon le régime à taux variés.

- 2009-10-162                    b) **LE TARIF DES ORDURES ET MATIÈRES RÉCUPÉRABLES**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Paquette qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif des ordures et matières récupérables 2010.
- 2009-10-163                    c) **LE TARIF POUR L'UTILISATION DE L'EAU**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif pour l'utilisation de l'eau 2010.
- 2009-10-164                    d) **LE TARIF DE DÉNEIGEMENT**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Dianne Duchesne qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif de déneigement 2010.
- 2009-10-165                    e) **LE TARIF FIXE**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Rock Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif fixe pour l'année 2010.
- 2009-10-166                    f) **LE TARIF POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Paquette qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif pour l'assainissement des eaux usées.
- 2009-10-167                    g) **LA TAXE D'AFFAIRES (VALEUR LOCATIVE)**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Denise Dubois qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la taxe d'affaires 2010.
- 2009-10-168                    h) **LE TARIF ANNUEL DE LOCATION DE TERRAIN POUR LES MAISONS MOBILES**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Dianne Duchesne qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles 2010.
- 2009-10-169                    i) **LE MODE DE PAIEMENT DES TAXES 2010**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Rock Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le mode de paiement des taxes 2010.

12. **Rapport des comités**

Le conseiller Rock Morin fait un rapport de sa dernière rencontre de la bibliothèque.

13. **Période de questions**

Aucune question.

2009-10-170

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu de lever la séance. Il est 20 heures 15.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Secrétaire-trésorier

---

Daniel Rancourt  
Maire